

CONTRAINTES DE CIRCULATION ET DE COLLECTE DES DÉCHETS PENDANT LE CHANTIER EN COURS SUR VOTRE SECTEUR

(*) : Les bacs de collecte doivent être apportés la veille du jour de collecte et enlevés le plus tôt possible après la collecte.

Il est en effet interdit de laisser son bac en permanence sur la voie publique.

Rue de la Féloidière - Du 14/02 au 19/04

Circulation :

Elle est interdite sur ce secteur, sauf riverains.

Collecte des déchets (*) :

La collecte de la rue de la Féloidière s'effectue sur un point de présentation :

- au droit de la RD 386 (devant la fenêtre du garage, entre le candélabre et le portail blanc - Photo 1)



Route de Rozier entre Féloidière et la Traille - Du 28/03 au 19/04

Circulation :

Elle est interdite sur ce secteur, sauf riverains

Collecte des déchets (*) :

La collecte de la route de Rozier s'effectue sur un point de regroupement. Des bacs collectifs seront installés à l'intersection de la côte de Rozier et du chemin de la Traille – Photo 2.



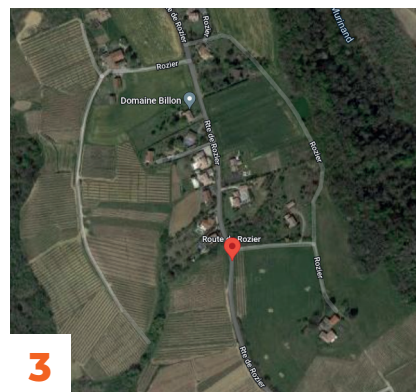
Route de Rozier entre la Traille et le réservoir d'eau potable Du 19/04 au 17/06

Circulation :

La circulation est interdite sur le secteur. Voir infos détaillées au dos.

Collecte des déchets (*) :

Des bacs de regroupement sont à disposition au croisement de la traille et de Rozier (le mardi - Photo 2), mais aussi en partie haute de la route de Rozier (collecte par St Cyr sur le Rhône le vendredi - Photo 3)



Route de Rozier entre Féloidière et la route du Recru Du 28/03 au 17/06

Circulation :

Elle est interdite sur ce secteur, sauf riverains

Collecte des déchets (*) :

La collecte de la route de Rozier se fait sur un point de présentation. Les riverains apportent leurs bacs sur le parking, selon Photo 4.



De nouvelles informations vous seront données ultérieurement pour la suite du chantier

CONTRAINTES DE CIRCULATION PENDANT LE CHANTIER EN COURS SUR VOTRE SECTEUR Infos mises à jour le 8/04/2022

Route de Rozier entre la Traille et le réservoir d'eau potable - Du 19/04 au 17/06

Une attention particulière est à prévoir pour les accès aux habitations

Entre la Traille et le réservoir, la route est barrée, y compris pour les riverains. Une déviation est mise en place par la route du Grisard.

Pourquoi la route est-elle barrée ?

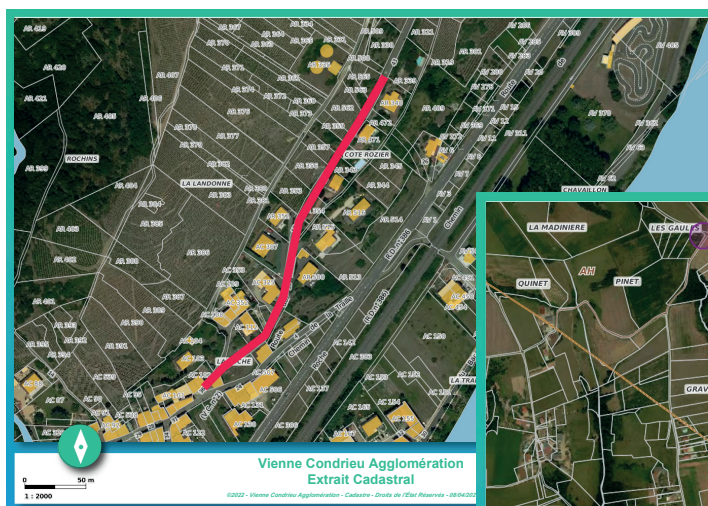
Parce qu'elle est étroite et que plusieurs réseaux sont à poser sur ce secteur, entraînant des largeurs de tranchées ne permettant pas le passage des véhicules sur le côté.

Par ailleurs, et pour des raisons de sécurité, les engins de chantier restent en place les soirs et week-ends et empêchent l'accès aux tranchées.

Vienne Condrieu Agglomération est consciente des désagréments que provoque ce chantier et met tout en oeuvre pour les limiter au maximum. Les accès seront rétablis de chaque côté des tranchées au fil de l'avancement du chantier.

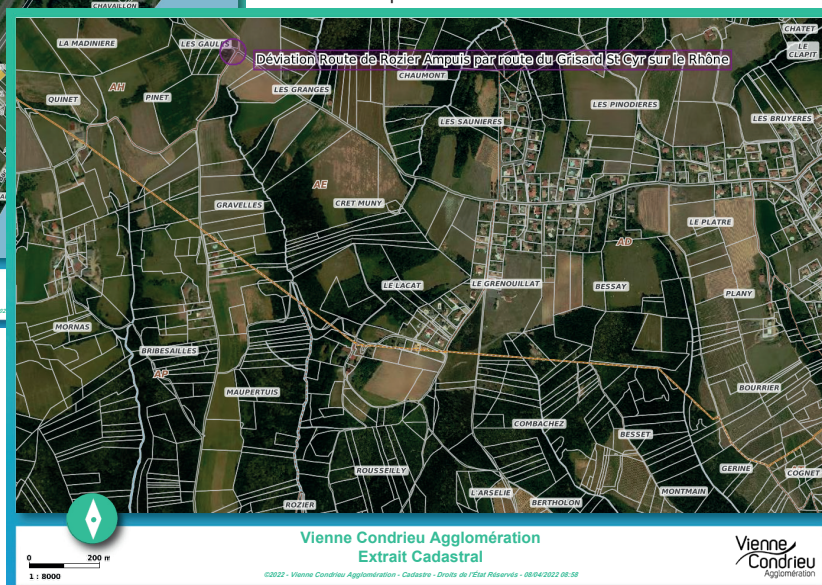
Info Transport Scolaire :

Modification du tracé du ramassage scolaire depuis mi-mars jusqu'à la fin de la période «route barrée».



Emprise du chantier

Déviation par route du Grisard



De nouvelles informations vous seront données ultérieurement pour la suite du chantier